



St Rimault-Hatton-Coiseaux

MAIRIE D'ESSUILES

41 rue de la Chapelle, St-Rimault,  
60510 ESSUILES  
Tel : 03.44.80.42.23  
@ : essuiles@orange.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

**Date de convocation** : 22 septembre 2023

**En exercice** : 14

**Présent(s)** : 07

**Date de l'affichage de la convocation** : 22 septembre 2023

**Absent(s)** : 07

**Pouvoir(s)** : 02

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

**Présents** : CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

**Absents excusés** : FLAMAND Isabelle, CANO Clélia, JOSSELIN Valéry, PETIT Emeline, LEPILLET Sonia, BREGEARD Michel

**Absents** : WINDERICKX Jean-Luc

**Pouvoirs** : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe  
PETIT Emeline donne pouvoir à RICHARD Thierry

**Date de publication en ligne** :

### **Ordre du jour** :

- Virement de crédit N°1
- Rapport d'activité 2022 du SE60
- Convention avec la CCPP de mise en place d'un centre de compétence informatique
- Décision de maintien du 1<sup>er</sup> Adjoint
- Informations diverses
- Questions diverses

Conformément à la convocation du 22 septembre 2023, le conseil municipal s'est réuni le 29 septembre 2023, à 19h00, salle Olivier Dassault.

Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l'absence de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L.2121-17 DU Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance au mercredi 11 octobre 2023 à 19 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h05.

Le Maire,  
Régis VANDEWALLE